



**COMPTE CO<sub>2</sub>**

## **Le compte qui rétribue vos salariés en préservant le climat !**

- **Pas de charge et net d'impôts.**
- **Augmentation du pouvoir d'achat de vos salariés.**



# Le très cher prix du changement climatique

## Un thermomètre qui s'enfièvre

La teneur en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère augmente de 3 % par an. À ce rythme, la température planétaire moyenne pourrait grimper de 3,5°C à 6°C en 2100 selon le GIEC, alors que le seuil critique à ne pas dépasser se situe à 2°C. Quatorze des quinze années les plus chaudes recensées appartiennent au XXI<sup>e</sup> siècle. 2014, qui se classait comme l'année la plus caniculaire jamais enregistrée, est battue par 2015.

## Une réglementation qui se durcit

Depuis 1997, le protocole de Kyoto a instauré des quotas maximums de CO<sub>2</sub> à ne pas dépasser pour les États et les principales entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Des sanctions sont prévues pour les contrevenants. L'Europe s'est engagée de façon ferme pour la période 2013-2020, ce qui se traduit par un objectif de -20 % des émissions de CO<sub>2</sub>. La pression va donc nécessairement s'accroître sur les États, les entreprises et les citoyens pour tenir cet engagement. Signaux forts : la justice néerlandaise a condamné en juin 2015 les Pays-Bas pour n'avoir pas rempli ses objectifs en matière de réduction. En France, une taxe carbone est instituée depuis 2014, et vient d'être élevée à 56 € par tonne (pour 2020) par les députés fin juillet 2015, à l'occasion du vote de la loi sur la transition énergétique.

## Une facture qui « chauffe » pour les entreprises

Le coût du réchauffement n'est pas qu'écologique, il est aussi financier. Si 1 à 5 % du PIB mondial n'est pas investi dès aujourd'hui dans la lutte contre le réchauffement climatique, il en coûtera à terme entre jusque 20 % du PIB mondial. Les pays du Sud ne seront pas les seuls impactés : les acteurs économiques européens n'échapperont pas aux effets de surchauffe sur leur trésorerie.

## Les coûts induits pour les entreprises sont nombreux

- **Risque de réputation** pour les entreprises n'intégrant pas la composante climat dans leur stratégie, impliquant une diminution de leur chiffre d'affaires
- **Explosion des polices d'assurance** (du fait de la multiplication des tempêtes, des inondations et des sécheresses)
- **Augmentation des impôts** (financement des ouvrages d'enrochement et de plans type « canicule », etc.)
  - 3,3 millions d'euros d'argent public investi pour la construction d'une digue à Lacanau en 2014
  - 300 à 400 millions dépensés par l'État français entre 2004 et 2006 pour le plan canicule
- **Flambée du cours des denrées alimentaires**
  - 40 % des récoltes mondiales de blé brûlées dans des incendies liés à la sécheresse en Russie en 2010
- **Coût de l'accueil des réfugiés climatiques**
  - Les migrations climatiques pourraient concerner de 200 millions à 1 milliard d'individus

**Il est utile et rentable pour le monde économique de s'engager activement dans la lutte contre le changement climatique.**

# Optez pour l'offre COP 21

## Le principe de l'offre COP21

L'offre COP21 vous permet de **redistribuer du pouvoir d'achat** à vos salariés **sans charges sociales supplémentaires** pour l'entreprise tout en vous engageant pour le climat.

## Comment ça marche ?

1. Vous décidez d'offrir un [compte CO<sub>2</sub>](#) à vos salariés pour les récompenser.
2. Compte CO<sub>2</sub> est présenté aux salariés lors d'une réunion d'information. Ils reçoivent un crédit de 500 « CO<sub>2</sub> » sur leur compte en cadeau de bienvenue.
3. Avec leur compte CO<sub>2</sub>, vos salariés vendent leurs CO<sub>2</sub> pour recevoir des euros, ou achètent des produits : plus de pouvoir d'achat, plus de reconnaissance, plus de dynamique sociale dans l'entreprise !
4. Le compte CO<sub>2</sub> de vos salariés est alimenté par leurs réductions d'émissions de CO<sub>2</sub>. Des programmes incitatifs mis en place au sein de l'entreprise permettent ensuite aux salariés de recevoir ou de vendre du CO<sub>2</sub>, en fonction de vos objectifs et engagements.
5. Compte CO<sub>2</sub> aide l'entreprise à définir des politiques incitatives de réductions d'émissions de CO<sub>2</sub>, à valoriser son action pour le climat à travers sa politique RSE, son Plan de Déplacement Entreprise, sur l'ensemble de ses moyens de communication (site Internet, documents commerciaux, flotte automobile, etc.), auprès de ses clients (réponse à appels d'offres) et fournisseurs.

## Exemple concret pour augmenter de 100 € le pouvoir d'achat de vos salariés

1. Une entreprise de 50 salariés décide de s'engager dans la lutte contre le changement climatique et d'augmenter le pouvoir d'achat de ses salariés (soit 5 k€ net au total).
2. Compte CO<sub>2</sub> est présenté aux salariés lors d'une réunion d'information. Ces derniers reçoivent un crédit de 500 « CO<sub>2</sub> » sur leur [compte CO<sub>2</sub>](#) en cadeau de bienvenue.
3. Sur leur compte CO<sub>2</sub>, en deux clics, les salariés vendent 100 CO<sub>2</sub> et reçoivent un virement de bancaire 100 €. Ils utilisent les 400 CO<sub>2</sub> restant pour effectuer d'autres achats.
4. Pour matérialiser son engagement pour le climat, l'entreprise achète auprès de Compte CO<sub>2</sub> un contrat d'effacement volontaire de ses émissions de CO<sub>2</sub> d'une quantité de 100 tonnes de CO<sub>2</sub> pour un prix total de 7 k€.
5. L'entreprise affiche son certificat de compensation volontaire sur son site internet, ses signatures de mail, et ses documents commerciaux.

## L'effacement volontaire des émissions de CO<sub>2</sub>, qu'est ce que c'est ?

Le premier mot important est « **volontaire** ». Il n'y a aucune obligation à effacer tout ou partie de ses émissions. Il s'agit d'un engagement concret pour le climat.

Avec l'effacement, l'entreprise finance des réductions d'émissions qu'elle n'arrive pas à faire elle-même. Autrement dit, quelqu'un d'autre fait les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> à sa place. Ce faisant, l'entreprise donne une valeur aux émissions de CO<sub>2</sub> et reconnaît son importance économique.

## D'où vient le CO<sub>2</sub> versé par Compte CO<sub>2</sub> ?

Compte CO<sub>2</sub> achète les CO<sub>2</sub> auprès de ses clients – entreprises et ménages – qui ont réduit leurs émissions.

# L'offre COP21 : votre entreprise 3 fois gagnante !

## Les avantages pour l'entreprise

- Compétitivité : augmenter le pouvoir d'achat de vos salariés sans fiscalité et moins de dépenses de factures énergétiques
- Stimuler la motivation des salariés
- Moins de turn-over dans votre entreprise
- Moins de difficultés pour recruter
- Processus entièrement externalisé et sans contraintes pour l'entreprise
- Sans impact sur la fiche de paie
- Donne un nouvel élan à la politique RSE de votre entreprise : *reporting* et empreinte carbone devront être intégrés dans les rapports annuels dès 2017, suite à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.
- Bénéficier d'un gain d'image en rejoignant le cercle des entreprises leaders dans la lutte contre le changement climatique. Avec l'offre COP21 votre entreprise met en œuvre les principes de « l'accord de Paris ». Adopté par 195 pays le 12 décembre 2015, « l'accord de Paris » propose de limiter le changement climatique à 2°C, voire 1.5°C sur la base du volontariat uniquement

## Les avantages pour les salariés

- Augmenter son pouvoir d'achat en revendant son CO<sub>2</sub>
- Profiter des réductions offertes par le réseau des partenaires du Compte CO<sub>2</sub> (frais de dossiers bancaires gratuits, économies sur les primes d'assurances, les locations de voitures, l'achat de places de cinéma ou de vélos électriques, les travaux d'isolation thermiques, etc.)
- Ainsi informé sur les problématiques climatiques et incité à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, devenir un citoyen engagé contre le réchauffement de la planète

## Les avantages pour le climat :

- Baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise
- Incitation des salariés à la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>
- Donner une valeur au CO<sub>2</sub> incite les acteurs économiques, ménages et entreprises, à réduire leurs émissions. C'est ainsi que la quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère diminuera et ne dépassera pas le seuil des 450 parties par million. Le réchauffement climatique ne dépassera pas 2°C. L'humanité est sauvée !

### Compte CO<sub>2</sub>, une start-up qui roule pour un monde décarboné

Pionnière dans son domaine, la jeune entreprise Compte CO<sub>2</sub> est spécialisée dans le développement de dispositifs innovants pour inciter entreprises, collectivités et ménages à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre.

Agréé par l'État, Compte CO<sub>2</sub> est habilité à créditer les bonnes pratiques de ses clients par l'octroi de CO<sub>2</sub> sur les comptes des entreprises et des citoyens.

Compte CO<sub>2</sub> a été sélectionné par le Ministère de l'Environnement (MEDDE) start-up de la croissance verte en mai 2015 aux « Madigital », a été coup de cœur du MEDDE en juin 2015, et a été désigné ambassadeur de la French Tech à la COP21 le 28 novembre 2015 par les ministres Emmanuel Macron et Axelle Lemaire.

## Contacts :

[jean-luc.baradat@compteco2.com](mailto:jean-luc.baradat@compteco2.com), 06 64 80 25 24

[olivier.messenger@compteco2.com](mailto:olivier.messenger@compteco2.com), 06 16 18 30 67